

INTEGRATION ET IMMIGRATION : UN ENJEU DU DYNAMISME
SOCIAL ET CONSEQUENCES DES POLITIQUES D'AIDE PUBLIQUE
AU DEVELOPPEMENT

INTEGRATION AND IMMIGRATION: AN ISSUE OF SOCIAL
DYNAMISM AND CONSEQUENCES OF PUBLIC DEVELOPMENT
AID POLICIES

Junior Misi Mungala *

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2022.2.01

Published Online: 2022-12-30

Published Print: 2022-12-30

Abstract

Official development assistance has shown its limits in the face of persistent poverty on the African continent. Some think that the development aid policies adopted, better still, led by the West are incompatible with African culture. Others, on the other hand, believe that official development assistance fuels Africa's dependence on the West and therefore promotes its continued underdevelopment. Indeed, it is obvious that aid

* Etudiant de Master francophone en Etudes Internationales, Développement Europe Afrique, spécialité « Management de projets internationaux » de l'Université de Szeged, Hongrie et l'Université Senghor, Egypte.

Email : misijm@yahoo.fr

©2022 STUDIA UBB. EUROPAEA. Published by Babeş-Bolyai University.



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.

policies maintain an asymmetrical relationship between the two partners. However, although the Western model of development is opposed to the African socio-political archaeology, it is no less true that Africa is capable of experiencing cultural changes. This study proposes to explore two paths deemed to be able to make Africa flourish. It is first of all the integration of Africa into the West through the process of immigration in order to allow this continent to redefine its culture and thus forge a new way of perceiving Western science. Secondly, the highlighting of immigration issues in the equation between the North and the South of the Mediterranean is a game-changer in the cooperation relationship between the West and Africa. A relationship of symmetry, of equals, is possible for both Africa and Europe.

Keywords: official development assistance, integration, immigration, dependency, Afro-European.

Introduction

« Mais étant donné ce que l'on sait des difficultés qu'éprouvent les agences d'aide à atteindre de manière efficace les personnes dans le besoin, la deuxième de ces stratégies, soit l'ouverture des frontières des pays privilégiés, semble s'imposer ».¹ En d'autres termes, l'aide internationale, à travers les politiques d'aide publique au développement, donne des résultats plus qu'inquiétants. De ce fait, il y a lieu d'envisager l'ouverture des frontières des pays développés en faveur des peuples sous-développés. L'ouverture des frontières est non seulement géographique, mais aussi culturelle et scientifique. Notre objectif est de lever le voile sur les politiques d'aide publique au développement (APD). Etablir les réalités, sur le terrain africain par rapport aux motivations européennes au sujet de l'aide octroyée, relatives à l'impact de cette dernière sur le quotidien de la population africaine. En outre, comprendre les problèmes relatifs à l'immigration dans la perspective d'un nouveau paradigme dans la coopération entre l'Europe et l'Afrique et saisir son

¹ Daniel M. Weinstock, « Nationalisme et philosophie libérale : Peut-on limiter l'immigration afin de protéger une culture ? », in Klaus-Gerd Giesen, *L'éthique de l'espace politique mondial*, Bruxelles : Bruylant, 1997, pp. 49-72.

impact sur les négociations entre les deux partenaires. En clair, nous voulons, dans le cadre de cette planche, mettre à l'épreuve la thèse selon laquelle le modèle occidental de développement adopté de nos jours est loin d'entraîner le développement de l'Afrique. Eu égard à ce qui précède, une question mérite d'être posée, à savoir : Après deux siècles d'immigration vers l'occident accompagnées de l'intégration aux valeurs occidentales, peut-on évoquer l'idée de barrière culturelle comme frein au processus du développement de l'Afrique ? En réfutant la conception d'une culture statique, donc fixe, il ressort qu'à son contact avec l'occident, l'Afrique a subi et continue à subir des mutations importantes quant à sa culture et à son cheminement vers le développement². Il sied de souligner que les sociétés africaines d'aujourd'hui sont différentes à celles de l'époque coloniale. Aussi, ajoutons-nous que l'immigration et l'intégration des africains vers/en occident est le nouveau paradigme de développement africain à la suite de l'échec des politiques d'aide publique au développement. Mise sur pied, cette réflexion n'a pas la prétention de tout dire sur l'aide publique au développement, l'immigration et l'intégration. Nous nous focaliserons essentiellement sur les aspects fondamentaux du rapport entre l'Europe et l'Afrique. Tout travail scientifique nécessite une méthode pour bien atteindre des objectifs assignés. Notre approche sera à la fois réflexive, critique et prospective. Et nos analyses graviteront autour de deux points. Le premier point traitera de l'aide publique au développement accordée à l'Afrique en se fondant sur ses orientations relatives à la dépendance du continent. Dans le deuxième point, nous aborderons les questions relatives à l'immigration et l'intégration dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau cadre de coopération entre l'Europe et l'Afrique.

² Sergiu Mișcoiu « Du récit des conflits au conflit des récits : Raconter les politiques conflictuelles en Afrique », in Simona Jișa, Sergiu Mișcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris : Editions du Cerf, 2021, pp. 3-9.

I. Les politiques d'aide publique au développement et dépendance

Il est question ici de cerner les théories et les pratiques relatives aux politiques d'aide publique au développement afin de dégager les visions liées à la dépendance dont elles sont responsables. Nous aborderons dans ce point des questions essentielles liés au fonctionnement de l'APD d'abord, et la crise migratoire, ensuite nous aborderons les aspects moraux de l'APD et enfin, nous traiterons de l'APD comme expression de la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'occident.

1.1. Du fonctionnement de l'APD et la gestion de crises migratoires

« Si l'aide du développement durant la guerre froide a fait de stratégies américaines de l'endiguement, celui-ci a prouvé une importante autonomie en évoluant hors des canaux diplomatiques traditionnels des puissances ». ³ Au départ, les américains ont utilisé la structure de l'aide pour réprimer, affaiblir et contenir l'union soviétique. Accorder de l'aide aux pays en voies de développement a été pour les américains une façon de faire valoir leur influence à travers le monde face à l'URSS. Adoptée en 1969, ⁴ par le Comité d'aide au développement (CAD), l'APD demeure la principale source de financement de l'aide au développement aux pays sous-développés ou envoi du développement. Après la chute du mur de Berlin, avec l'afflux de pétrodollars, ⁵ l'aide a pris des proportions telle qu'elle a fini par séduire d'autres Etats développés, des organisations internationales et les ONG. Allant du plan Marshall, l'aide a muté pour se doter un véritable domaine propre avec ses propres organes décisionnels. ⁶ Tout en gardant ses

³ Yasmina Aziki, « L'OPEP : un acteur de l'aide au développement du Sud ancré dans la coopération trilatérale », in *Relations internationales*, vol. 1, no. 177, 2019, pp. 111-127. < <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2019-1-page-111.htm> >, consulté le 26/08/2022.

⁴ OCDE, *Aide publique au développement (APD)*, Avril 2021, p. 1.

⁵ Yasmina Aziki, *op. cit.*

⁶ *Ibidem.*

fondements sur la sécurité internationale et les intérêts géostratégiques, l'aide publique au développement fait l'objet des prestations concurrentielles entre différents intervenants, chacun dans son secteur respectif, bailleurs de fonds, prestataires (agents) et les bénéficiaires. Les conditions sont dures et les fonds sont disponibles. Avec le temps et en se contextualisant, « *l'aide internationale est de ce fait envisagée comme un outil parmi d'autres pour lutter contre le terrorisme et l'insécurité* ». ⁷ La guerre contre le terrorisme devient une préoccupation non négligeable pour le maintien de la sécurité internationale. La question migratoire se pose du coup comme le paradigme de l'ère. Les populations se déplaçant à l'intérieure comme à l'extérieure de leurs États d'origine méritent, de ce fait, une attention particulière. En RD Congo par exemple, nombreux sont des déplacés des guerres locales ; certains venus de l'Ouganda et d'autre du Rwanda fuyant ainsi la guerre et des génocides dont ils étaient victimes. Il y a quelque temps, par manque d'encadrement par les autorités locales et d'une assistance internationale appropriée, une bonne franche des jeunes est en train de faire allégeance aux groupes terroristes d'Etat islamique. C'est le cas, par exemple, des revendications officielles de l'État islamique lui-même des dizaines d'opérations en RD Congo impliquant les ADF (Allied Democratic Forces). ⁸ Une telle situation inquiète non seulement la sécurité internationale, mais aussi les intérêts géostratégiques des puissances. Une création ou une organisation des poches et des groupes terroristes sont susceptibles de s'organiser au sein d'une masse de population à même de revendications d'assistances humanitaires d'une part, et d'autre part, capable de venger les

⁷ Grayson, Catherine-Lune et François Audet, « Les hauts et les bas du financement canadien au HCR : Quelle aide et pour quels réfugiés ? », in *Revue canadien sur les réfugiés*, vol. 33, no. 1, 2017, pp. 62-76. < <https://heinonline.org/HOL/LandingPage?handle=hein.journals/rfgcjr33&div=11&id=&page> >, consulté le 26/08/2022.

⁸ Tara Candland, Adam Finck, Haroro J. Ingram, Laren Poole, Lorenzo Vidino et Caleb Weiss, « L'État islamique en RD Congo », in *Le Programme sur l'extrémisme de l'Université George Washington*, Mars 2021, p. 12. < <https://extremism.gwu.edu/sites/g/files/zaxdzs2191/f/The%20Islamic%20State%20in%20Congo%20French.pdf> >, consulté le 26/08/2022.

inégalités sociales faisant partie de leur quotidien dans leur pays d'origine et dans les territoires de leurs destinations.

Sous la plume de Catherine – Lune Grayson et François Aude : « *l'aide internationale est de ce fait envisagée à travers le prisme de la sécurité nationale et comme un outil parmi d'autres pour lutter contre le terrorisme et l'insécurité* ». ⁹ A en croire les auteurs, les États victimes et potentiellement victimes du terrorisme déploient des moyens en guise d'aide pour prévenir toute forme de constitution des nids d'une organisation dangereuse. De ce fait, ils sont présents directement ou indirectement dans les territoires visés ou jugés critiques afin d'y exercer un contrôle suffisant et influencer leurs stratégies politiques. En même temps, cela leur permet d'accomplir une obligation internationale et morale.

I.2. Exigence morale et obligation internationale de l'APD

Conformément à la *Charte des Nations Unies* sur le droit de l'Homme et aux affinités entre les anciens colonisateurs et colonisés, il s'est établi une obligation internationale et morale de la dimension d'aide au développement. C'est le cas, par exemple, de la déclaration de deux journalistes Français, sur la qualité de la relation étroite entre la France et l'Afrique, faisant partie de l'identité française, « *un amour de l'Afrique sans les africains* ». ¹⁰ Ce qui justifie, pour Calderisi, la présence de l'aide française en Afrique. Du côté africain, il est légitime d'être bénéficiaire de l'aide des anciens colons. A ce sujet, les avis se partagent. Entre la population africaine souffrante et les dirigeants africains aux mangeoires, les violons ne s'accordent pas. D'un côté ces derniers dénoncent une soumission à la dépendance, le cas d'Amina Traoré, une ancienne ministre de la culture

⁹ Grayson, Catherine-Lune et François Audet, *op. cit.*

¹⁰ Robert Calderisi, « L'Afrique peut-elle s'en sortir ? », Québec : Fides, 2006, p. 48. < https://books.google.cd/books?hl=fr&lr=&id=df1sljH3gFAC&oi=fnd&pg=PA9&dq=L%E2%80%99Afrique+peut-elle+s%E2%80%99en+sortir+%3F+&ots=KpQ8_i56LZ&sig=crPmPQVCd8q4RzgteVPPPr075QYM&redir_esc=y#v=onepage&q=L%E2%80%99Afrique%20peut-elle%20s%E2%80%99en%20sortir%20%3F&f=false >, consulté le 26/08/2022.

maliennne, En avril 2005, déclara dans sa lettre ouverte destinée au président Français Jacques Chirac en ce terme : « *La lutte contre la pauvreté n'est que mendicité et subordination, qui poussent nos dirigeants à des réformes néolibérales qui appauvrissent d'avantage* ». ¹¹ Selon elle, l'APD est signe de pauvreté et de dépendance pour l'Afrique. Par ailleurs, la masse populaire, ayant perdu confiance à leurs dirigeants, continue à espérer un changement par le biais de l'APD. Comme la question d'un journaliste ivoirien à Robert Calderisi : « *Qu'est-ce que la Banque mondiale peut faire pour la Cote d'ivoire ?* ». ¹² Il y a lieu de noter qu'autant l'aide apporte un espoir à la population africaine, autant elle donne bonne conscience au donateur. Dans le même ordre d'idée, force est de constater la création de la coopération triangulaire ou trilatérale. ¹³

La naissance du Fonds spécial de l'OPEP le 10 mai 1987 et du Fonds international de l'OPEP depuis 1980, est l'exemple parfait pour illustrer la création d'un outil de coopération pouvant permettre aux bailleurs des fonds de financer, en passant par les organisations internationales, les projets de développement. Avec les déclarations d'Henry Stanley, Robert Calderisi trouve dans l'aide publique au développement dédiée en Afrique, un moyen d'enseigner aux africains les biens faits de la civilisation. ¹⁴ Jetons un regard sur les pratiques de l'APD et dégageons-en les retombées sur le processus de développement.

Le débat autour de la quantité et de la qualité de l'APD fait couler beaucoup d'encre et de salive. Quynh Anh Pham-Le déclare que l'APD est orientée vers des « faux motifs » pour une quantité exagérée et une qualité ne répondant pas directement aux besoins des intéressés ¹⁵. Par exemple :

¹¹ *Ibidem*, p.29.

¹² *Ibidem*, p. 48.

¹³ Yasmina Aziki, *op. cit.*

¹⁴ Robert Calderisi, *op. cit.*, p. 95.

¹⁵ Quynh Anh Pham-Le, *Aide publique au développement. Quelle est la responsabilité des pays donateurs pour l'inefficacité de l'Aide Publique au Développement ?*, London School of Economics dissertation, 2011, p. 4. < https://www.academia.edu/6938887/L_INEFFICACIT%C3%89_

« une bonne partie de l'aide française a été gaspillée dans la construction d'aéroports, d'hôpitaux, d'autoroutes et d'écoles d'ingénieurs qui ne servent que les élites et qui ensuite se dégradent par manque d'entretien ».¹⁶ Il faut comprendre le caractère inadapté de l'aide. L'on pouvait s'attendre à une prise en charge par la population locale et la préservation des acquis de l'APD. Cette procédure n'est pas possible si l'APD ne répond pas aux besoins de cette population. Même dans le cadre d'un mimétisme, la prise en compte de la pyramide des besoins est toujours nécessaire. Sous la plume de Catherine – Lune Grayson et François Aude, « Il a toutefois été documenté qu'au-delà des considérations purement humaines, la politique d'aide du Canada sert des intérêts commerciaux, sécuritaires, idéologiques et des politiques domestiques, à l'instar de celle d'autres donateurs ».¹⁷ C'est-à-dire qu'il y a un constat d'une proportion des financements canadiens qui ne correspondent pas aux prévisions établies par le HCR (Agence des Nations Unies pour les réfugiés). Les choix des donateurs ne coïncident pas trop souvent avec les priorités du HCR.

Néanmoins, à en croire François Doligez, « Tout comme l'action sociale (Barbier, 2017), l'aide au développement ne peut s'évaluer comme un investissement à l'aune des critères financiers, qu'il s'agisse de ses modes de gestion comme de la mesure de ses impacts ».¹⁸ Bien que le choix d'accorder l'aide ne fait pas l'objet de consensus entre demandeur, bénéficiaire et agent, il y a lieu de ne pas considérer l'APD comme un investissement, mais plutôt comme un coup de pouce. Dans sa pratique, l'APD met en œuvre des restrictions, les choix intéressés des donateurs et l'inadaptation

DE_LAIDE_PUBLIQUE_AU_D%C3%89VELOPPEMENT_responsabilit%C3%A9_des_pays_donateurs >, consulté le 16/08/2022.

¹⁶ Robert Calderisi, *op. cit.*, p. 48.

¹⁷ Grayson, Catherine-Lune et François Audet, *op. cit.*

¹⁸ François Doligez, « L'aide au développement l'épreuve des stratégies absurdes », in *Revue internationale des études du développement*, vol. 1, no. 241, 2020, pp. 87-111. < <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=7255318> >, consulté le 26/08/2022.

de l'aide au besoin pressant des bénéficiaires. Une réponse aux conditions d'acquisition de l'APD peut améliorer l'usage de celui-ci par les bénéficiaires.

I.3. Des conditions d'aide publique au développement et son expression de la dépendance

Les inquiétudes se présentent au niveau de la crédibilité des agents exécutants. D'où, l'idée de contrôle, de restriction et de la dépendance. « D'ailleurs, en suisse, le contrôle des ONG par l'État et des structures non-étatiques a augmenté en volume et en complexité ». ¹⁹ Le système suisse de gestion d'APD établi, pour le transfert des fonds et l'asymétrie informationnelle, une relation principal-agent. ²⁰ Le principe étant l'État, exerce un contrôle sur l'agent, composé des ONG et le gouvernement. Hormis les gouvernements et les ONG, dans le système de l'APD, nous comptons des entités internes et intermédiaires, les organisations internationales ; entre autres le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale (BM). Or dans la pratique, comme nous l'avons mentionné précédemment, il se dessine une inefficacité de l'APD sous les feux des critiques. Pour Quynh Anh Pham-Le, la performance limitée de l'APD et parfois les effets négatifs de l'APD mettent en question les motivations sous-jacentes au sujet d'aide étrangère. ²¹ Cela se révèle comme une façon pour les pays riches à maintenir les pays en développement dans l'appendice.

Certains caractères sont présents, chez les pays donateurs, et sont déterminants : « les conditions abusives des dons, l'inclusion des dettes dans l'APD, la surexploitation des ressources, les tentatives hégémoniques et ainsi de suite ». ²² Les donateurs ont trouvé une manière d'assurer proprement leur

¹⁹ Abersa Shehu Gremaud, « La relation entre l'Etat et les ONG dans le cadre de l'aide publique au développement : une approche du cas Suisse selon le modèle principale-agent », in *Mondes en développement*, vol. 3, no. 159, 2012, pp. 73-88.

²⁰ *Ibidem*.

²¹ Quynh Anh Pham-Le, *op. cit.*

²² *Ibidem*.

domination. L'APD n'a nullement le souci de faire développer les pays à qui elle vient en aide. Il s'agit d'un motif légitime de soumettre les États pauvres dans la dépendance. Et les idées sont orientées vers des secteurs autres que ceux susceptibles d'appuyer un quelconque développement. Afin d'assurer un contrôle et une présence permanente dans les pays riches en ressources naturelles, dans la plupart de cas, les donateurs de l'APD freinent le développement de ces États. De ce fait, entretiennent la dépendance, comme on dit dans le langage courant, la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit.

En effet, dans la coopération au développement, tout comme dans l'aide au développement, sont des conditions des bailleurs de fonds qui ont souvent un impact désastreux sur la population. En Guinée Conakry, par exemple, « *les coupes sombres dans les budgets sociaux ont privé des millions de malades d'accès aux infrastructures de santé, l'injonction à libéraliser les services essentiels en a multiplié les couts d'accès. L'introduction du libre-échange à marche forcée a ravagé les paysanneries familiales* ». ²³ Il sied de dire que l'on ne peut pas penser développer le secteur économique et qu'en contrepartie prendre des décisions ou poser des conditions qui annulent l'efficacité des initiatives prises.

Cependant, comme l'affirme Hegel, cité par Balandier, tout progrès humain, social, historique a comme source la servitude laborieuse, il y a lieu de saisir l'aspect positif de la dépendance. « *Car, s'il est vrai que toute liberté humaine "est liberté située, liberté encadrée dans le réel", "liberté sous condition", "liberté relative"* ». ²⁴ Il convient de souligner que certain degré d'obéissance est le propre de toute réalité sociale. Cela revient à dire que tout développement part toujours, dans une certaine mesure, d'une

²³ Alpha Ibrahima Diallo, « Les problèmes liés à l'aide publique au développement en Guinée », *Mémoire professionnel*, Année universitaire 2017-2018, Université Paris I, l' École Nationale d'Administration, < <https://www.ena.fr/content/download/92297/1468268/version/1/file/DIALLO.pdf> >, consulté le 10/04/2022.

²⁴ Georges Balandier, « Contribution à une sociologie de la dépendance », in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 12, 1952, pp. 47-69. < https://www.jstor.org/stable/40688799#metadata_info_tab_contents >, consulté le 26/08/2022.

situation de domination. L'on a toujours besoin d'un modèle pour se forger son propre chemin. Dans le cadre de l'APD, selon la *Déclaration de Paris*, il faut envisager un cheminement qui aboutirait au processus d'« appropriation », ²⁵ par les bénéficiaires, de l'action d'appui au développement. Ce qui nous concerne, dans le cadre de cette rhétorique, est le rapport que nous établissons entre le principe d'appropriation et la théorie de l'effort propre ²⁶, Selon laquelle, les bénéficiaires des aides doivent fournir des efforts propres (self help) en mobilisant leurs propres épargnes. Ce qui revient à dire que les pays bénéficiaires d'aide ou les partenaires doivent parvenir à élaborer eux-mêmes leurs politiques et stratégies de développement. Cela implique, de ce fait, un certain nombre de réforme, afin de permettre aux bailleurs de fonds de s'appuyer sur les systèmes nationaux. Ainsi, l'action mise en place dans le cadre de la coopération au développement doit tenir compte des priorités nationales et doit être adaptée au contexte des bénéficiaires.

Pendant, les pays bénéficiaires ont tendance à voir leur misère être assouplie par l'APD plutôt que de tirer profit de cette dernière en améliorant ses acquis et en construisant leur propre développement. Pour Balandier, ²⁷ la transformation radicale de la situation à un progrès est le fruit d'une prise de conscience qui émane des situations d'antagonisme. La réflexion menée par Gubry ²⁸ a mieux cerné cette interrogation pour le Cameroun. Il a interrogé les populations rurales pour réaliser ou vérifier comment elles entendent contrer la montée de l'exode rurale. Sept

²⁵ OCDE, *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le programme d'Action d'Accra*, 2005, 2008, p.4. < <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf> >, consulté le 10/04/2022.

²⁶ Karine Tade Diallo, « La coopération pour le développement », Note de cours de première année de Master en Relations internationales à l'Université de Szeged, Année académique 2021-2022, inédit, p. 28.

²⁷ Georges Balandier, *op. cit.*

²⁸ Gubry (1990), cité par Mumpasi B. Lututala, « Les migrations en Afrique centrale : Caractéristiques, enjeux et rôles dans l'intégration et le développement des pays de la région », in *Université de Kinshasa*, 2010, pp. 1-27. < <https://www.migrationinstitute.org/files/events/lututala.pdf> >, consulté le 26/08/2022.

stratégies ont été proposées, à savoir, en ordre nécessaire : les aménagements hydrauliques, les infrastructures sanitaires, la création d'emplois en milieux ruraux, l'infrastructure scolaire, l'infrastructure de transport, l'accès à la terre, et l'infrastructure de loisir²⁹. Pour ne pas retomber dans la situation ivoirienne citée plus haut, il y a possibilité de noter que les demandeurs d'aide n'ont pas souvent la culture de gestion des infrastructures qu'ils commandent. La misère de ces pays n'est pas seulement fruits des intentions des donateurs, mais aussi leur propre incapacité à transformer l'aide en investissement.

La structure de l'APD donne peu de marge de manœuvre aux bénéficiaires quant aux choix des secteurs nécessitant des financements. Les aides sont attribuées aux projets ne relevant pas directement des attentes des bénéficiaires. De ce fait, l'aide ne fait que servir les intérêts des donateurs, plonge de plus en plus les bénéficiaires dans la pauvreté et la dépendance. D'où le recours à l'immigration et l'intégration devient un enjeu majeur pour non seulement penser le développement en Afrique, mais aussi ouvrir une nouvelle page dans les relations Europe-Afrique.

II. Immigration et intégration : L'enjeu du dynamisme culturel et ouverture d'un nouveau cadre de coopération

L'intégration et l'immigration s'inscrivent ici comme des outils de changement culturel. Le besoin de changement culturel est très prononcé en Afrique dans la perspective d'une intégration à des valeurs européennes, d'une part, et d'autre part, à se servir de l'immigration comme stratégie dominante dans un nouveau rapport de coopération Europe-Afrique. Ayant montré ses limites, il se révèle devant la face du monde que le mode de coopération Afrique-Europe dans la perspective des politiques d'aide n'a pas donné les résultats escomptés. Cela étant, l'heure est arrivée d'envisager un nouveau type de partenariat. L'insertion

²⁹ Mumpasi B. Lututala, *op. cit.*

des questions d'immigration et d'intégration apporte ainsi un nouvel éclairage dans la coopération Europe-Afrique.

II.1. De l'intégration des immigrés [...]

La problématique de l'intégration des immigrés remonte à la fin du XIX^èm siècle, à travers les contestations nationalistes et les violentes réactions contre les nombreux immigrants affluant la France et les Etats-Unis.³⁰ Au début du XX^èm siècle, les immigrants ont fait face aux idées des néo-darwinistes d'un côté, et de l'autre côté, au courant xénophobe des années 1980.³¹ En France, par exemple, chez les nationaux, les immigrés saisis comme les « non-nationaux » étaient considérés comme étant à la base des perturbations de tout ordre national. L'immigration est assimilée à l'idée de « faute », de délinquance et de ce qui est déplacé.³² A travers différentes approches, les travaux d'Emile Durkheim et ceux des sociologues de l'université de Chicago seront à l'origine de l'émancipation de la sociologie en tant que discipline scientifique autonome. La défense de la cause des immigrés a orienté les sociologues américains vers des rapports interpersonnels au niveau local, tandis que les français ont opté pour l'aspect institutionnel, soit le cadre de la sociologie politique.³³ En France, au lieu de construire un modèle d'intégration fondé sur la représentation des communautés comme ce fut le cas aux Etats-Unis, il va y avoir une orientation de l'intégration fondée sur des « individus citoyens ». ³⁴ Car le

³⁰ Stéphane Beaud et Gérard Noiriel, « Penser < l'intégration > des Immigrés », in *Hommes et Migrations*, no. 1133, juin 1990, Mantes-La-Jolie, pp. 43-53. < https://www.persee.fr/doc/AsPDF/homig_1142-852x_1990_num_1133_1_1487.pdf >, consulté le 26/08/2022.

³¹ *Ibidem*.

³² Abdelmalek Sayad, « Immigration et "pensée d'État" », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, septembre 1999, pp. 5-14. < https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_129_1_3299 >, consulté le 26/08/2022.

³³ Stéphane Beaud et Gérard Noiriel, *op. cit.*

³⁴ Manuel Boucher, « Les théories de l'intégration à l'épreuve de la régulation sociale », in *Vie sociale*, vol. 2, no. 2, 2007, pp. 23-43.

terme d'intégration pour Durkheim épistémologiquement renvoie à la relation entre individu et société.³⁵

De part et d'autre, le concept d'assimilation renvoie à la rupture avec la communauté de départ pour un encastrement des immigrants dans la société d'accueil. « *Ils soulignent tout d'abord l'ampleur de la rupture que provoque toute immigration dans un pays étranger, rupture qui entraîne la désarticulation de tous les liens sociaux qui liaient entre eux les membres du groupe dans le pays d'origine* ». ³⁶ En d'autres termes, à la constitution d'un groupe d'individus qui, détaché de sa culture, se sentirait à la fois membre de leur société d'origine et de leur société d'accueil. En nous focalisant sur le modèle français d'intégration, nous réalisons que celui-ci distingue trois modalités conditionnant l'entrée des immigrants dans une communauté. Pour entrer dans la nouvelle communauté, les immigrants passent par trois modalités : l'assimilation, l'intégration et l'insertion.³⁷ Pour les assimilationnistes, il est question de réfuter l'idée d'une décomposition sociale, politique et culturelle de la communauté. Et de ce fait, l'assimilation se caractérise par un abandon progressif et définitif par les migrants de leurs spécificités culturelles afin d'intérioriser les normes sociales et culturelles du pays d'accueil.³⁸ L'immigré est exclu de la participation au projet commun au sein de cette dernière.³⁹ « *L'intégration reposerait, quant à elle, sur une dynamique d'échange telle que « chacun accepte de se constituer partie du tout et s'engage à respecter l'intégrité de l'ensemble »* »⁴⁰ et enfin, par l'insertion, il est question de garantir la protection de la

³⁵ Catherine Rhein, « Intégration sociale, intégration spatiale », in *L'Espace géographique*, t. 3, no. 3, 2002, pp. 193-207. < <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2002-3-page-193.htm> >, consulté le 26/08/2022.

³⁶ Stéphane Beaud et Gérard Noiriel, *op. cit.*

³⁷ Danièle Lochak, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », in *Cultures & Conflits*, no. 64, 2006, pp. 131-147. < <https://journals.openedition.org/conflits/2136> >, consulté le 26/08/2022.

³⁸ Manuel Boucher, *op. cit.*

³⁹ Danièle Lochak, *op. cit.*

⁴⁰ *Ibidem.*

pérennisation, l'adaptation et la participation de l'immigré dans la société d'accueil. (Daniel).

La présence de l'État à l'égard des immigrés, laquelle peut être qualifiée de politique d'intégration,⁴¹ en Europe en générale et en France en particulier, a émergé à partir de la fin d'immigration massive au milieu des années soixante-dix.⁴² En effet, la France, à l'instar de la Grande Bretagne, a procédé au recrutement des travailleurs et des soldats dans ces anciennes colonies pour compenser le manque de main-d'œuvre étrangère durant la première guerre mondiale. Malgré la fin de l'immigration libre vers 1920,⁴³ la fermeture des frontières en 1974 et les tentatives des responsables politiques à pousser les immigrés au « retour », le regroupement familial a favorisé la poursuite de l'immigration.⁴⁴ Les nouvelles politiques d'immigration ont exigé l'abandon progressivement de l'utilisation des termes d'insertion et d'assimilation. A la fin des années 1970, la droite substitut le terme d'assimilation par l'intégration. Et en 1988, la gauche, à son tour, abandonne le terme d'insertion au profit toujours de l'intégration.⁴⁵

Cependant, bien qu'il existe encore aujourd'hui des hostilités envers les immigrés venant des pays hors de l'UE, la montée du racisme, la xénophobie et l'islamophobie ; les politiques d'intégration ont tendances à céder devant les exigences des politiques d'immigration. Par exemple, avec le potentiel déstabilisateur de la société européenne et de leurs systèmes

⁴¹ Hans Mahnig, « La question de "l'intégration" ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse », in *Sociétés contemporaines*, no. 33-34, 1999, pp. 15-38. < https://www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1999_num_33_1_1749 >, consulté le 26/08/2022.

⁴² Manuel Boucher, *op. cit.*

⁴³ Camille Hamidi et Nicolas Fischer, « Les politiques migratoires en Europe, Perspective historique et modèles d'analyse », in *Idées économiques et sociales*, vol. 3, no. 189, 2017, pp. 28-37, < <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2017-3-page-28.htm> >, consulté le 26/08/2022.

⁴⁴ *Ibidem.*

⁴⁵ Danièle Lochak, *op. cit.*

politique qu'a constitué la « crise des réfugiés » de 2015,⁴⁶ d'une part et d'autre part, la considération de l'immigration d'après l'opinion des européens comme troisième problème avec 18% de voix et comme le quatrième problème pour l'UE avec 24% voix,⁴⁷ il y a lieu de s'intéresser aux orientations de l'UE face à la migration Nord-Sud.

II. 2. [...] aux politiques migratoires Nord-Sud

A travers la politique d'intégration, il a été démontré combien l'immigration a toujours contribué à compenser le manque de main-d'œuvre étrangère⁴⁸ pour le pays d'accueil, et il y a lieu d'ajouter que l'interaction entre les marchés des « rémittances »⁴⁹ et les Institutions des microfinances ont un impact sur l'économie des pays d'origine.

Par ailleurs, bien que les conditions pour franchir les frontières extérieures de l'UE deviennent rigoureuses avec la convention de Schengen,⁵⁰

⁴⁶ Martín Iván, « Jeunesse, Emploi, Migration et Partenariat Europe-Afrique : L'équation du futur en Afrique subsaharienne », in *Le partenariat Afrique-Europe en quête de sens*, Rabat : OCP Policy Center, 2018, pp. 229-240. < <https://core.ac.uk/download/pdf/158347911.pdf> >, consulté le 26/08/2022.

⁴⁷ Melissa Cuozzo, « La migration vers l'Europe : Un enjeu sécuritaire, causes et conséquences des politiques migratoires européennes sur les migrants », in *Global Studies Institute de l'université de Genève Collection « Mémoires électroniques »* vol. 87, Février 2015, p. 16. < <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:76520> >, consulté le 26/08/2022.

⁴⁸ Camille Hamidi et Nicolas Fischer, *op. cit.*

⁴⁹ Ritha Sukadi Mata, « Implication des IMF sur le marché des remittances. État des lieux et déterminants », In *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2009, t. XLVIII, no. 3, pp. 99-109. < <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2009-3-page-99.htm> >, consulté le 26/08/2022.

⁵⁰ Damien Helly, *L'UE et L'Afrique : Les défis de la cohérence*, Condé-sur-Noireau, l'Institut d'Études de Sécurité de l'Union européenne, 2010, p. 53. < https://d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net/42990373/cp123-L-UE_et_1-Afrique-with-cover-page-v2.pdf?Expires=1661469472&Signature=QWTsdqf7UQ6D-U4Bj9KPgmlxpRjav8Q~5BZSZIgfwsYRSgKOzQRAR1Imd-v72kd~bfm1j-5327FtXaHjoMWhL8RcPU07yb~dOMI5myWiqqw1QdBUMZ3WjkZWdouwq9g1dmdCbC3vEV4IQDchHEuYUEXR1dFfueUO8EuOsy6EcGMMEUgojOzYxuVB63z4jaSXOIWkFlkDsB-C~5R0n2F~SB8nmZoD7GQwEBcqz-iklGiUMHI3Y-4-f4vK672sO0ilaz2DIzo34OD5f-rsHM6ZujpiVjITAVfphJ3QC3JmR7HsTz-uzwYqn5p8Ar5XmmK5F7qH5xoD6arbAyQ~A49A&Key-Pair-Id=APKAJLOHF5GGSLRBV4ZA >, consulté le 26/08/2022.

l'UE a résolu de maintenir la balance stable entre l'ouverture et la fermeture.⁵¹ Etant donné que 'l'objectif du contrôle parfait des frontières n'a jamais été atteint par aucun État,⁵² le souhait est la mise en place des politiques communes.⁵³

L'initiative de la communautarisation des politiques migratoires apparaît dans un contexte du rapport Nord-Sud cerné par les nouveaux facteurs de rupture tel que l'anarchie du tiers monde, intégrisme, le terrorisme et la perte de l'influence réelle du communisme dans l'équation Nord-Sud.⁵⁴ In finé, la politique d'immigration, dans l'esprit du *Traité de Lisbonne* de 2007, tente de communautariser la gestion migratoire, bien qu'elle reste encore partielle, et de mettre en place une politique de bon voisinage, en actualisant, de ce fait, la « politique européenne de voisinage »⁵⁵ issue de la reformulation du processus euro-méditerranéen envisagée en 2004 par l'UE, afin d'externaliser le contrôle hors les frontières européennes. Ainsi, pour mettre fin à l'immigration clandestine et stopper la récurrence des infractions relevant de la criminalité internationale,⁵⁶ l'UE tente de créer une zone tampon entre les pays d'Afrique subsaharienne et l'Europe.⁵⁷ La relation avec les pays du Maghreb se joue dans la perspective de construction des partenariats égaux. Cette politique ouvre la voie à un nouveau mode de

⁵¹ Melissa Cuzzo, *op. cit.* p. 16.

⁵² Camille Hamidi et Nicolas Fischer, *op. cit.*

⁵³ *Ibidem.*

⁵⁴ A. Jean-Lucien Kitima Kasendwe, « Francophonie et gouvernance mondiale », in Isidore Ndaywel è Nziem, Julien Kilanga Musinde et Emmanuel Locha Mateso (dir.) *Francophonie et gouvernance mondiale : vues d'Afrique*, Paris : Riveneuve, 2012, pp. 355-365.

⁵⁵ Oualalou Fathallah, « Pour une verticale de progrès Afrique – Méditerranée – Europe », in Larabi Jaïdi et Iván Martín, *Le partenariat Afrique-Europe en quête de sens*, Rabat : OCP Policy Center, 2018, pp. 253-268. < <https://core.ac.uk/download/pdf/158347911.pdf> >, consulté le 26/08/2022.

⁵⁶ Melissa Cuzzo, *op. cit.*, p. 16.

⁵⁷ Nora El Qadim, « La politique migratoire européenne vue du Maroc : Contraintes et opportunités », in *Politique européenne*, 2010, vol. 2, no. 31, pp. 91-118. < <https://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2010-2-page-91.htm> >, consulté le 26/08/2022.

coopération et une nouvelle possibilité de collaboration.⁵⁸ « *L'eupéanisation des politiques migratoires s'est donc accompagnée d'une internationalisation de ces questions, que l'on peut expliquer comme un moyen pour des États démunis face à un champ de plus en plus politisé et médiatisé de retrouver un contrôle sur leur souveraineté, en collaborant avec d'autres États* ». ⁵⁹ C'est-à-dire les États africains ont trouvé la possibilité de négocier avec l'UE en générale et les États européens en particulier, non pas dans une relation dominant dominé, ni en position des vulnérables, comme dans le cadre de l'APD que nous avons développé plus haut, mais par contre, dans une relation symétrique. Le passage de « relations verticales d'aide » aux « relations horizontales d'apports réciproques ». ⁶⁰ Il s'agit d'une nouvelle inflexion du cadre de coopération et un nouveau cadre de modalité des relations Europe-Afrique.

Cette nouvelle forme de coopération, dans sa relation avec les pays du Maghreb, prouve à suffisance l'urgence de la question migratoire sur laquelle se focalise l'essentiel des appuis européens. L'UE a conclu les accords avec le Maroc en 2006, avec la Tunisie en 2016, avec la Libye en 2007. ⁶¹ Nous devons nous appesantir sur le Maroc car, il se positionne comme intermédiaire de l'Europe vis-à-vis de l'Afrique. ⁶² Avec l'UE, le Maroc a débuté les accords en novembre 1995, avec le processus de Barcelone. ⁶³ Le 26 Février 1996, est signé l'accord d'association entre le Maroc et des différents pays européens. Pour la période 2000-2006 ; à travers le programme MEDA, « *Les régions marocaines à fort taux d'émigration auraient ainsi bénéficié de 70 millions d'euro...* ». ⁶⁴ Allons plus loin, en 2004, il

⁵⁸ *Ibidem.*

⁵⁹ *Ibidem.*

⁶⁰ Philippe Hugon, « Les relations entre l'Europe et l'Afrique et le rôle du Maroc : Quelles perspectives ? », in Larabi Jaïdi et Iván Martín *Le partenariat Afrique-Europe en quête de sens*, Rabat : OCP Policy Center, 2018, pp. 269-284. < <https://core.ac.uk/download/pdf/158347911.pdf> >, consulté le 26/08/2022.

⁶¹ Martín Iván, *op. cit.*

⁶² *Ibidem.*

⁶³ Nora El Qadim, *op. cit.*

⁶⁴ *Ibidem.*

y a eu la mise en place du programme AENEA, (programme d'assistance financière et technique aux pays tiers). Sans oublier qu'en 2002, l'Union européenne a financé à une hauteur de 40 millions d'euros, le SIVE, (système intégré de vigilance extérieure) imaginé dès 1998 par l'Espagne. L'on peut dire que l'efficacité de ces coopérations et les accords de réadmission est pertinente. Par exemple, en 2009,⁶⁵ les africains étaient les moins appréhendés sur la listes des nationalités des étrangers en situation irrégulières sur le territoire européen.

A travers la politique migratoire, la politique de bon voisinage et l'externalisation des contrôles des frontières, en faisant de l'immigration, l'asile, l'aide au développement et la diplomatie une stratégie dominante et un enjeu économique, le gouvernement marocain a pu « *négoier des aides au développement ou un accès au marché européen qu'il n'aurait sans doute pas obtenu* ». ⁶⁶ Il nous revient à soutenir que la partie faible n'est pas nécessairement la plus démunie. C'est ici encore que nous trouvons le sens du « jouer le jeu » ⁶⁷ qu'évoque A. Jean-Lucien Kitima Kasendwe. Le continent africain doit savoir jouer le jeu pour qu'il arrive à se faire connaître sur le plan mondial entant que partenaire à part entière.

A l'image de l'accord d'immigration entre le Rwanda et le Royaume-Uni,⁶⁸ annoncé le 14 avril 2022, bien que contesté et rejeté par les associations et les ONG, nous assistons à une réactualisation du concept de mondialisation et de planétisation sous la forme d'« *une intégration plus prononcée avec enrichissement de la dimension politique du partenariat* ». ⁶⁹ Un

⁶⁵ Damien Helly, *op. cit.* p. 53.

⁶⁶ Nora El Qadim, *op. cit.*

⁶⁷ A. Jean-Lucien Kitima Kasendwe, *op. cit.*

⁶⁸ Margot Hutton, « Immigration : L'accord entre le Rwanda et le Royaume-Uni va-t-il voir le jour ? », in *TV5 Monde*, 1 juin 2022, < [⁶⁹ Oualalou Fathallah, *op. cit.*](https://afrique.tv5monde.com/information/immigration-laccord-entre-le-rwanda-et-le-royaume-uni-va-t-il-voir-le-jour?xtor=SEC-9-GOO-[AF_SE_Info_Pays]-[85953543722]-S&gclid=Cj0KCQjwrs2XBhDjARIsAHVymmTS_bEZStDIRas_a4S1QEGg681AM_Kp6QVC8TO3oQV mugD_fxFYX0oaAj56EALw_wcB >, consulté le 8/08/2022.</p></div><div data-bbox=)

engagement mutuel fondé autours des valeurs de démocratie et d'État de droit. Précisément, « l'intégration internationale de l'Afrique »⁷⁰ évoqué par Léonard Matala-Tala ne peut aboutir que si l'intégration est investie dans toutes ses formes : culturelle, normative, communicative et fonctionnelle.⁷¹ Il s'agit d'un partenariat à l'échelle planétaire, mais qui doit être précédé par l'intégration de l'Afrique à l'Europe, une intégration progressive à la lumière du nouveau dialogue entre l'Union européenne et l'Afrique lancé en avril 2000 au Caire⁷² et des différents « Accords de Partenariats Economiques »⁷³ à travers l'histoire, faisant de l'Europe le premier investisseur en Afrique.

II.3. L'intégration de l'Afrique à l'Europe

Dans le cadre de l'intégration internationale de l'Afrique, la dialectique entre la croyance traditionnelle africaine et la rationalité occidentale est une manière de définir l'intégration de l'Afrique à l'Europe. Opposée à l'imitation, la synthèse issue de cette dialectique est le savoir alternatif entre la science moderne et la tradition africaine. La construction d'une telle connaissance, élaborée et qui prenne en compte les sociales, les culturelles et l'épistémologique propre aux africains est le fruit d'un engagement dans un temps long et qui doit être opéré autours d'une approche libre et déterminée.⁷⁴ La construction d'une société ou d'une communauté africaine nouvelle, en rupture avec la société d'origine

⁷⁰ Léonard Matala-Tala, « Le nouveau partenariat ACP-Union européenne : Mythe ou réalité ? », in Arnaud Bourgain; Jean Brot; Hubert Gérardin, *L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale*, Paris : Karthala, 2014, pp. 209-227.

⁷¹ Catherine Rhein, *op. cit.*

⁷² Léonard Matala-Tala, *op. cit.*

⁷³ Jaïdi Larabi et Martín Iván, « Mots d'Introduction », in *Le partenariat Afrique-Europe en quête de sens*, Rabat : OCP Policy Center, 2018, pp. 9-22. < <https://core.ac.uk/download/pdf/158347911.pdf> >, consulté le 26/08/2022.

⁷⁴ Bonaventure Mvé Ondo, « Quelle science pour quel développement en Afrique ? », in *La Revue Hermès*, vol. 3, no. 40, 2004, pp. 210-215. < <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2004-3-page-210.htm> >, consulté le 26/08/2022.

donnant naissance à une société nouvelle, originale et indissociablement africaine et européenne, est fonction de la liaison naturelle entre l'Europe et l'Afrique. Par exemple, une société « afro-européenne » à l'image de la société polono-américaine.⁷⁵ La nouvelle société joue un rôle de médiation entre les différentes communautés d'origines. Les afro-européennes offrent en même temps la possibilité de passage et de transition d'une communauté à l'autre.

Par exemple, dans le cas des jeunes enfants d'immigrés, « *D'un côté, on souhaite l'intégrer en minimisant ce qu'on dit être sa culture, en méconnaissant une partie de sa personnalité ; de l'autre, on lui demande de réussir à l'école en l'engageant à prendre garde à la culture qu'on lui inculque afin de rester fidèle à ses origines* ». ⁷⁶ Autrement dit, être « entre deux cultures » ⁷⁷ est le point de départ pour engager le dialogue des cultures. L'attirance mutuelle entre l'Afrique et l'Europe est bien présente à l'origine. Au travers les frustrations exacerbées par les conditions de vie de leurs voisins européens, et les attractions politiques particulières qu'exercent les sociétés européennes, ⁷⁸ l'heure du rendez-vous du donner et du recevoir évoqué par Senghor trouve des nouveaux cadres de réalisation. Il s'agit d'un métissage qui débouche à des nouvelles formes de solidarité. ⁷⁹

Ainsi, à l'opposé du Japon qui a réussi son intégration, en combinant les traditions locales et les sciences étrangères, ⁸⁰ pour l'Afrique, la procédure a été différente. L'Afrique a opté pour la « transplantation » ⁸¹ de la science

⁷⁵ Stéphane Beaud et Gérard Noiriel, *op. cit.*

⁷⁶ Nadia Duchêne, « Langue, immigration, culture : Paroles de la banlieue française », in *Les Presses de l'Université de Montréal*, vol. 47, no. 1, March 2002, pp. 30-37. < <https://www.erudit.org/en/journals/meta/1900-v1-n1-meta691/007989ar/abstract/> >, consulté le 26/08/2022.

⁷⁷ *Ibidem.*

⁷⁸ A. Jean-Lucien Kitima Kasendwe, *op. cit.*

⁷⁹ Daniel M. Weinstock, *op. cit.*

⁸⁰ Bonaventure Mvé Ondo, *op. cit.*

⁸¹ *Ibidem.*

et le « mimétisme »⁸² volontaire ou forcé de la démocratie. Au point que 60 ans après les indépendances, « *l'Afrique est le continent qui n'a pas réussi à amorcer son décollage économique ; le continent le plus mal gouverné par manque de démocratie ; le continent des guerres tribales et fratricides, des génocides et des conflits ; le continent de la misère et du mal-développement* ». ⁸³ A l'heure actuelle, la démocratie continue à faire l'objet de controverse, l'on continue à se poser des questions sur la transplantation en Afrique des valeurs non-africaines.⁸⁴ Une société encore et toujours peu industrialisée.

Par ailleurs, l'immigration étant un facteur de correction des distances, « *un moyen de corriger des inégalités inacceptables à l'échelle mondiale* », ⁸⁵ ou encore, l'on peut naître dans un pays pauvre et choisir de vivre dans un pays riche, est ainsi un facteur de changement sociale. « *En effet, il y a autant de migrants qui vont vers le Nord que ceux qui vont vers le Sud* ». ⁸⁶ A cause de catastrophe naturelle et les conflits, la migration s'oriente vers le Nord, tandis que le marché des matières premières attire vers le Sud les États fortement industrialisés. Le flux migratoire est à la base de nombreuses transformations sociales fondées sur un système de normes produit et contrôlé par les organismes internationaux (ONU, FMI, OMS, ...) en vue d'une intégration mondialisée.

L'intégration africaine dans le monde et la constitution de la communauté afro-européenne exige de la tradition africaine un processus de socialisation entre les locaux et les africains de la diaspora. Pour Philippe Bocquier,⁸⁷ les africains qui arrivent à s'intégrer avec la communauté

⁸² Jean du Bois de Gaudusson, « Le mimétisme postcolonial, et après ? », in *Pouvoirs*, vol. 2, no. 129, 2009, pp. 45-55. < <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-2-page-45.htm> >, consulté le 26/08/2022.

⁸³ A. Jean-Lucien Kitima Kasendwe, *op. cit.*

⁸⁴ *Ibidem.*

⁸⁵ Daniel M. Weinstock, *op. cit.*

⁸⁶ Melissa Cuzzo, *op. cit.*, p. 7.

⁸⁷ Philippe Bocquier, « Le rôle des instituts de recherche français dans la mobilisation de la diaspora scientifique : Le cas de l'Afrique sub-saharienne », Janvier 2003, pp. 1-7. < https://www.researchgate.net/profile/Philippe-Bocquier/publication/282170706_Le_role_des_instituts_de_recherche_francais_dans_la_mobilisation_de_la_diaspora_scientifique_le_

européenne ont du mal à évoluer sur le sol africain. La plupart d'entre eux, comme par exemple, comme les jeunes chercheurs en science sociale, ne trouvent pas des conditions favorables pour exercer leur profession « *bas salaire, mais au pression hiérarchique ou politique, manque de moyens [...]* ». ⁸⁸ Ils finissent par trouver des débouchés vers des pays développés, choses qui favorise, de ce fait, la fuite des cerveaux.

Par ailleurs, pour permettre aux population d'intégrer les valeurs européennes, d'assurer le développement et « l'adaptation » ⁸⁹ de l'Afrique , pour permettre l'aboutissement du processus d'intégration de l'Afrique dans le monde déjà déclenché, l'Afrique devrait procéder à « *L'abandons des vieux principes de l'assistance technique, la reconnaissance de l'origine des matériaux et des résultats scientifique, la prise en compte des contraintes objectives de la recherche dans les pays du Sud, la légitimation de la recherche fondamentale dans les pays en développement, la réhabilitation du débat intellectuel au Sud... doivent accompagner le changement des structures et des institutions* ». ⁹⁰ Il s'agit pour l'Afrique de s'adapter afin d'amorcer son changement et son évolution. Le décollage de l'Afrique, comme sa relation avec l'Europe dépend largement des relations de certains États leaders, particulièrement de la relation de la France avec l'Afrique ⁹¹ et du Maroc avec l'Europe.

Jusqu'à ces jours, l'immigration continu à constituer un problème au sein de la communauté européenne. La mise en place d'une politique commune reste une priorité pour l'UE, bien que les pesanteurs étatiques quant à leurs souverainetés persistent encore. Du moins, l'UE élargie sont champs d'application vers le Sud de la méditerranée à travers différents

cas_de_l'Afrique_sub-saharienne/links/562a119d08ae518e347efce3/Le-rolé-des-instituts-de-recherche-français-dans-la-mobilisation-de-la-diaspora-scientifique-le-cas-de-l'Afrique-sub-saharienne.pdf >, consulté le 26/08/2022.

⁸⁸ *Ibidem*.

⁸⁹ Guillaume Simonet, « De l'ajustement à la transformation : vers un essor de l'adaptation ? », in *Développement durable et territoires*, vol. 11, no. 2, Juillet 2020, pp. 1-16. < <https://journals.openedition.org/developpementdurable/17511> >, consulté le 26/08/2022.

⁹⁰ Philippe Bocquier, *op. cit.*

⁹¹ Philippe Hugon, *op. cit.*

accords avec les États africains. Cette question s'ouvre pour l'Afrique comme une opportunité pour se positionner comme partenaire à part entière et ainsi tenter d'amorcer son décollage à travers son intégration à l'Europe.

Conclusion

Au terme de cette étude, et pour mieux vérifier nos hypothèses, une récapitulative s'impose.

Pour revenir aux propos évoqués précédemment, l'aide publique au développement initiée par les États-Unis dans le cadre du plan Marshal, bien que dans le l'objectif d'endiguer l'ex-union soviétique, fut l'ouverture d'une nouvelle page dans l'histoire de la coopération interétatique⁹². C'est pour la première fois qu'un État pouvait venir en aide à un autre État. Dans le contexte africain, l'aide publique au développement initiée par l'Europe pour sortir l'Afrique du sous-développement enregistre un bilan plus que mitigé. Et demeure inefficace. Au lieu d'amorcer un décollage, le continent africain se plonge de plus en plus dans la misère et la dépendance sous l'emprise des donateurs. Comme stratégie de coopération entre l'Afrique et l'Europe, les politiques d'aide publique au développement évoquent la rhétorique d'une relation asymétrique. Dans le second point, nous avons mis en évidence l'ouverture des frontières européennes aux africains dans la perspective d'échanges plus étroits. A travers l'immigration et l'intégration, d'une part, nous pouvons prendre comme moteur de développement africain une mutation de la culture africaine. D'autre part, l'insertion des questions relatives à l'immigration dans le rapport Europe-Afrique a constitué un nouvel environnement de coopération beaucoup plus équilibré. Du coup, il se constitue un cadre de coopération symétrique et d'échange réciproque dans les négociations entre les deux partenaires.

⁹² V. également Simona Jişa, Sergiu Mişcoiu et Buata B. Malela (dir.), *Littérature et politique en Afrique francophone. Approche transdisciplinaire*, Paris : Editions du Cerf, 2018.

Ainsi, pour revenir à notre hypothèse, de départ, nous constatons qu'elle n'est pas battue en brèche, elle se confirme par contre. La science occidentale n'est nullement opposable au développement africain. Il revient par contre à la communauté africaine de s'intégrer au valeur européenne et à interioriser la science comme un outil privilégié pour son développement.

Cette question nous fait penser aux accords bilatéraux entre les États voisins de l'Afrique centrale quant à la gestion des flux migratoires, qui fera l'objet d'une étude ultérieure approfondie.

Bibliographie :

1. Aziki, Yasmina (2019), « L'OPEP : Un acteur de l'aide au développement du Sud ancré dans la coopération trilatérale », *Relations internationales*, 1, 177, 111-127.
2. Balandier, Georges (1952), « Contribution à une sociologie de la dépendance », *Cahiers internationaux de sociologie*, 12, 47-69.
3. Beaud, Stéphane ; Noiriel, Gérard (1990), « Penser « l'intégration » des Immigrés », *Hommes et Migrations*, 1133, 43-53.
4. Bocquier, Philippe (2003), « Le rôle des instituts de recherche français dans la mobilisation de la diaspora scientifique : le cas de l'Afrique sub-saharienne », https://www.researchgate.net/profile/Philippe-Bocquier/publication/282170706_Le_role_des_instituts_de_recherche_francais_dans_la_mobilisation_de_la_diaspora_scientifique_le_cas_de_l'Afrique_sub-saharienne/links/562a119d08ae518e347efce3/Le-role-des-instituts-de-recherche-francais-dans-la-mobilisation-de-la-diaspora-scientifique-le-cas-de-l'Afrique-sub-saharienne.pdf, consulté le 26/08/2022.
5. Boucher, Manuel (2007), « Les théories de l'intégration à l'épreuve de la régulation sociale », *Vie sociale*, 2(2), 23-43.
6. Calderisi, Robert (2006), *L'Afrique peut-elle s'en sortir ? Pourquoi l'aide publique ne marche pas*, Québec : Fides.

7. Candland, Tara *et al.* (2021), « L'État islamique en RD Congo », in *Le Programme sur l'extrémisme de l'Université George Washington*, Mars, <https://extremism.gwu.edu/sites/g/files/zaxdzs2191/f/The%20Islamic%20State%20in%20Congo%20French.pdf> , consulté le 26/08/2022.
8. Grayson, Lune Catherinel ; Audet, François (2017), « Les hauts et les bas du financement canadien au HCR : quelle aide et pour quels réfugiés ? », *Revue canadienne sur les réfugiés*, 33(1), 62-76.
9. Cuozzo, Melissa (2015), « La migration vers l'Europe : un enjeu sécuritaire, causes et conséquences des politiques migratoires européennes sur les migrants », Université de Genève. Master, 2015. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:76520>, consulté le 26/08/2022.
10. De Gaudusson, Jean du Bois (2009), « Le mimétisme postcolonial, et après ? », *Pouvoirs*, 2(129), 45-55.
11. Diallo, Alpha Ibrahima (2018), « Les problèmes liés à l'aide publique au développement en Guinée », Mémoire professionnel, Université Paris I l'École Nationale D'administration <https://www.ena.fr/content/download/92297/1468268/version/1/file/DIALLO.pdf>, consulté le 10/04/2022.
12. Diallo, Karine Tade (2022), « La coopération pour le développement », Note de cours de première année de Master en Relations internationales à l'Université de Szeged, Inédit.
13. Doligez, François (2020), « L'aide au développement l'épreuve des stratégies absurdes », *Revue internationale des études du développement*, 1(241), 87-111.
14. Duchêne, Nadia (2002), « Langue, immigration, culture : paroles de la banlieue française », *Les Presses de l'Université de Montréal*, 47(1), 30-37.
15. El Qadim, Nora (2010), « La politique migratoire européenne vue du Maroc : Contraintes et opportunités », *Politique européenne*, 2(31), 91-118.

16. Fathallah, Oualalou (2018), « Pour une verticale de progrès Afrique – Méditerranée – Europe », in Larabi Jaïdi ; Iván Martín, ed., *Le Partenariat Afrique-Europe en quête de sens*, Rabat : OCP Policy Center, <https://core.ac.uk/download/pdf/158347911.pdf>, pp. 253-268.
17. Gremaud, Abersa Shehu (2012), « La relation entre l'Etat et les ONG dans le cadre de l'aide publique au développement : une approche du cas Suisse selon le modèle principale-agent », *Mondes en développement*, 3(159), 73-88.
18. Hamidi, Camille ; Fischer Nicolas (2017), « Les politiques migratoires en Europe, Perspective historique et modèles d'analyse », *Idées économiques et sociales*, 3(189), 28-37.
19. Helly, Damien (2010), *L'UE et L'Afrique : Les défis de la cohérence*, Condé-sur-Noireau, l'Institut d'Études de Sécurité de l'Union européenne, https://d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net/42990373/cp123-L-UE_et_l-Afrique-with-cover-page-v2.pdf , consulté le 26/08/2022.
20. Hugon, Philippe (2018), « Les relations entre l'Europe et l'Afrique et le rôle du Maroc : Quelles perspectives ? », in Larabi Jaïdi ; Iván Martín, ed., *Le partenariat Afrique-Europe en quête de sens*, Rabat : OCP Policy Center, <https://core.ac.uk/download/pdf/158347911.pdf>, pp. 269-284.
21. Hutton, Margot (2022), « Immigration : L'accord entre le Rwanda et le Royaume-Uni va-t-il voir le jour ? », *TV5 Monde*, 1 juin, <https://afrique.tv5monde.com/information/immigration-laccord-entre-le-rwanda-et-le-royaume-uni-va-t-il-voir-le-jour?>, consulté le 8/08/2022.
22. Jişa, Simona ; Mişcoiu, Sergiu ; Malela, Buata B. (dir.) (2018), *Littérature et politique en Afrique francophone. Approche transdisciplinaire*, Paris : Editions du Cerf.
23. Kitima Kasendwe, A. Jean-Lucien (2012), « Francophonie et gouvernance mondiale », in Isidore Ndaywel è Nziem, Julien

- Kilanga Musinde et Emmanuel Locha Mateso (dir.) *Francophonie et gouvernance mondiale : vues d'Afrique*, Paris : Riveneuve, pp. 355-365.
24. Larabi, Jaïdi ; Martín, Iván, ed. (2018), « Mots d'Introduction », in Idem, *Le partenariat Afrique-Europe en quête de sens*, Rabat : OCP Policy Center, <https://core.ac.uk/download/pdf/158347911.pdf>, pp. 9-22.
25. Lochak, Danièle (2006), « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *Cultures & Conflits*, 64, 131-147.
26. M. Weinstock, Daniel (1997), « Nationalisme et philosophie libérale : Peut-on limiter l'immigration afin de protéger une culture ? », in Klaus-Gerd Giesen, *L'éthique de l'espace politique mondial*, Bruxelles : Bruylant, pp.49-72.
27. Mahnig, Hans (1999), « La question de "l'intégration" ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse », *Sociétés contemporaines*, 33-34, 15-38.
28. Martín, Iván (2018), « Jeunesse, Emploi, Migration et Partenariat Europe-Afrique : L'équation du futur en Afrique subsaharienne », in Larabi Jaïdi ; Iván Martín, ed., *Le partenariat Afrique-Europe en quête de sens*, Rabat : OCP Policy Center, <https://core.ac.uk/download/pdf/158347911.pdf>, pp. 229-240.
29. Matala-Tala, Léonard (2014), « Le nouveau partenariat ACP-Union européenne : Mythe ou réalité ? », in Arnaud Bourgain; Jean Brot; Hubert Gérardin, *L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale*, Paris : Karthala, pp. 209-227.
30. Mișcoiu, Sergiu (2021), « Du récit des conflits au conflit des récits : Raconter les politiques conflictuelles en Afrique », in Simona Jișa ; Sergiu Mișcoiu ; Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris : Editions du Cerf, pp. 7-19.

31. Mumpasi, B. Lututala (2010), « Les migrations en Afrique centrale : Caractéristiques, enjeux et rôles dans l'intégration et le développement des pays de la région », *Université de Kinshasa*, <https://www.migrationinstitute.org/files/events/lututala.pdf>.
32. Mvé Ondo, Bonaventure (2004), « Quelle science pour quel développement en Afrique ? », *La Revue Hermès*, 3(40), 210-215.
33. OCDE (2008), Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le programme d'Action d'Accra, <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf>.
34. OCDE (2021), Aide publique au développement, <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppement/durable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm>.
35. Pham-Le, Quynh Anh (2011), Aide publique au développement. Quelle est la responsabilité des pays donateurs pour l'inefficacité de l'Aide Publique au Développement ?, London School of Economics dissertation, https://www.academia.edu/6938887/L_INEFFICACIT%C3%89_DE_LAIDE_PUBLIQUE_AU_D%C3%89VELOPPEMENT_responsabilit%C3%A9_des_pays_donateurs, consulté le 16/08/2022.
36. Rhein, Catherine (2002), « Intégration sociale, intégration spatiale », *L'Espace géographique*, 3(3), 193-207.
37. Sayad, Abdelmalek (1999), « Immigration et "pensée d'État" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, 5-14.
38. Simonet, Guillaume (2020), « De l'ajustement à la transformation : vers un essor de l'adaptation ? », *Développement durable et territoires* 11(2), 1-16.
39. Sukadi, Mata Ritha (2009), « Implication des IMF sur le marché des remittances. État des lieux et déterminants », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 48(3), 99-109.

